

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
LE 15 OCTOBRE 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
M^{me} la conseillère Louise Savignac
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Robert
Bibeau, Robert Groulx et Guy Rondeau

S'EST EXCUSÉ : M. Claude Bélanger

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 956-1-2007

Monsieur le maire André Hénault procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'ajouter des normes concernant les zones exposées aux glissements de terrain.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 956-1-2007 est disponible pour consultation au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

2007-10-4542

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Compte rendu – Réunion de la commission de la protection de la personne et de la propriété tenue le 2 octobre 2007

- 4.3 Joliette Repro inc. – Facturation – Estimation budgétaire pour hôtel de ville et caserne
- 4.4 Honoraires professionnels Roy, Laporte et Sylvestre, avocats
- 4.5 Résolutions 2007-03-4231 et 2007-04-4255 – Modification Période de remboursement – Fonds de roulement
- 4.6 Remboursement de taxes
- 4.7 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette Prévisions budgétaires exercice 2008 – Adoption
- 4.8 Régie intermunicipale de police de la région de Joliette Prévisions budgétaires 2008 – Adoption
- 4.9 Formation nouvelles normes comptables 2007 et modifications au rapport financier – Participation de M^{me} Stéphanie Ponton et de M. Roma Arbour
- 4.10 Fin de la période de probation – M. Olivier Moquin Division des travaux publics
- 4.11 Formation Programme PEP – Participation de M. Sébastien Toustou – Service de la prévention des incendies
- 4.12 Réception et ouverture des soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal – Mandat au ministre des Finances
- 4.13 Soumission logiciels antivirus – Octroi du contrat

5.0 SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Règlement 956-2007 – Modification du règlement de zonage 523-1989 – Ajout des normes concernant les zones exposées aux glissements de terrain – Avis de motion
- 5.2 Règlement 926-A-2005 – Mise à niveau centrale d'eau potable – Modification des décanteurs – Mandat services professionnels – LBHA et associés
- 5.3 Règlement 969-2007 – Modification au règlement de zonage 523-1989 concernant les zones C73, H73a, C88 et les pavillons de jardin – Adoption
- 5.4 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement centre Alain-Pagé – Certificat de paiement n^o 1 – Les Entreprises Christian Arbour inc.
- 5.5 Demandes de dérogations mineures – 150 et 156, rue Pierre-Imbleau – 40, rue des Martinets – Acceptation
- 5.6 Honoraires professionnels de la firme Teknika HBA inc. Poste de pompage CHRDL et étude de faisabilité bassin de la Petite-Noraie
- 5.7 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement du centre Alain-Pagé – Travaux supplémentaires

- 5.8 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement du centre Alain-Pagé – Honoraires professionnels architectes Arcand-Laporte – Demande d’honoraires supplémentaires
- 5.9 Interdiction de stationnement – Rue Louis-Bazinet
- 5.10 Aire de repos – Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi Rue Wilfrid-Ranger – Autorisation d’aller en appel d’offres

6.0 REQUÊTES

- 6.1 Tourisme Lanaudière – Cotisation annuelle 2008
- 6.2 Bénévoles du CHRDL – Demande de commandite
- 6.3 Centre culturel de Joliette – Demande d’aide financière
- 6.4 Demande de dérogation mineure – M. Luc Valois – 40, rue Osias-Lapierre
- 6.5 Office du Tourisme et des Congrès de la région de Joliette Cotisation 2007-2008

7.0 INFORMATION

- 7.1 Ville de Joliette – Résolution G2007-03-29 – Renouvellement contrat de transport en commun
- 7.2 Liste des mutations – Septembre 2007

8.0 AUTRES SUJETS

- 8.1 Soumission – Fourniture et pose de bordures de béton Stationnement de la Maison Antoine-Lacombe – Octroi du contrat
- 8.2 Soumission – Fourniture et pose d’une couche de béton bitumineux – Stationnement de la Maison Antoine-Lacombe – Octroi du contrat

ADOPTÉE

2007-10-4543

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007.

ADOPTÉE

2007-10-4544

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 2 au 15 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d’emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 16 547 à 16 702, du 2 au 15 octobre 2007, pour un montant de 897 738,86 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

2007-10-4545

COMPTE RENDU – RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ TENUE LE 2 OCTOBRE 2007

ATTENDU le compte rendu de la réunion de la commission de la protection de la personne et de la propriété tenue le 2 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le compte rendu de la commission de la protection de la personne et de la propriété du 2 octobre 2007, comme il a été rédigé;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à :

- faire l'achat d'une caméra thermique, au coût de 9 796,46 \$;
- mettre un montant de 600 \$ à la disposition du Service de la prévention des incendies, pour la fête de l'Halloween;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4546

JOLIETTE REPRO INC. – FACTURATION – ESTIMATION BUDGÉTAIRE POUR HÔTEL DE VILLE ET CASERNE

ATTENDU la note d'honoraires présentée par M. Louis Morrissette, architecte, en date du 4 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 4 444,05 \$ à Joliette Repro inc. pour les services d'architecture effectués par M. Louis Morrissette, architecte;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4547

HONORAIRES PROFESSIONNELS ROY, LAPORTE ET SYLVESTRE, AVOCATS

ATTENDU la note d'honoraires présentée par M^c Jean-Robert Laporte, avocat, datée du 1^{er} octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à la firme d'avocats Roy, Laporte et Sylvestre la somme de 51,28 \$, à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n^o 10 619;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4548

RÉSOLUTIONS 2007-03-4231 ET 2007-04-4255 – MODIFICATION PÉRIODE DE REMBOURSEMENT – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 1094 du Code municipal, la résolution autorisant un emprunt au fonds de roulement doit indiquer le terme de remboursement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité fixent à dix (10) ans le terme de remboursement des emprunts effectués au fonds de roulement, en vertu des résolutions 2007-03-4231 et 2007-04-4255;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4549

REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU le rapport du directeur général adjoint daté du 2 octobre 2007 concernant le remboursement de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 950,66 \$, suivant la liste produite par le directeur général adjoint le 2 octobre 2007.

ADOPTÉE

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE 2008 – APPROBATION

2007-10-4550

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée fait partie de l'entente intermunicipale créant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT que la Régie a transmis à la Municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit, conformément au Code municipal, adopter le budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil approuvent le budget de la Régie pour l'année 2008 au montant de 2 931 211 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer, à même les prévisions budgétaires 2008 et selon les modalités prévues à l'entente, la quote-part de la Municipalité s'élevant à 325 267 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Carol Henri, secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4551

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA RÉGION DE
JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est partie à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette a transmis à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ses prévisions budgétaires pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit, conformément au Code des municipalités, adopter le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité approuvent le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour l'année 2008, prévoyant des revenus et dépenses d'opérations au montant de 3 278 135 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer, à même les prévisions budgétaires 2008 et selon les modalités prévues à l'entente, la quote-part de la Municipalité s'élevant à 382 257 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Richard Morasse, secrétaire à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4552

FORMATION NOUVELLES NORMES COMPTABLES 2007 ET MODIFICATIONS AU RAPPORT FINANCIER – PARTICIPATION DE M^{ME} STÉPHANIE PONTON ET DE M. ROMA ARBOUR

ATTENDU le cours de formation « Nouvelles normes comptables 2007 et modifications au rapport financier » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent M^{me} Stéphanie Ponton et M. Roma Arbour à s'inscrire au cours de formation « Nouvelles normes comptables 2007 et modifications au rapport financier » qui se tiendra le 25 octobre 2007, au Château Joliette;

QUE la Municipalité rembourse les frais d'inscription pour un montant de 355 \$ plus taxes, ainsi que les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4553

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – M. OLIVIER MOQUIN DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le rapport DG-07-19 préparé par le surintendant de la Division des travaux publics, le 10 octobre 2007, concernant la confirmation de l'embauche de M. Olivier Moquin comme journalier à l'entretien des parcs et espaces verts à temps partiel;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation du surintendant de la Division des travaux publics et confirment l'embauche de M. Olivier Moquin en tant que salarié régulier à temps partiel, au poste de journalier à l'entretien des parcs et espaces verts, à compter du 24 octobre 2007;

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint et à M. Olivier Moquin.

ADOPTÉE

**FORMATION PROGRAMME PEP – PARTICIPATION DE
M. SÉBASTIEN TOUSTOU – SERVICE DE LA PRÉVENTION
DES INCENDIES**

ATTENDU le rapport SI-07-21 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 10 octobre 2007;

2007-10-4554

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent M. Sébastien Toustou à s'inscrire à la certification du programme PEP qui sera offerte les 5, 6 et 7 novembre prochain;

QUE la Municipalité rembourse les frais d'inscription pour un montant de 250 \$ plus les taxes, ainsi que les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4555

**RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS PRÉVUES
À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL – MANDAT AU
MINISTRE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil de la municipalité mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Finances et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4556

SOUMISSION LOGICIELS ANTIVIRUS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que suite aux demandes de prix faites auprès de Itec Solutions et Logixia, la proposition de Logixia s'avère la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la proposition présentée par la compagnie Logixia et à cet effet, autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux achats suivants :

- licences antivirus
Kaspersky Entreprise Space Security – 1 an 1 170 \$ + taxes
- licences antivirus Astaro Security Gateway
hôtel de ville, centre Saint-Jean-Bosco
et centre Alain-Pagé – 3 ans 4 550 \$ + taxes
- équipements informatiques
Astaro Security Gateway 3 550 \$ + taxes

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

Avis de motion

RÈGLEMENT 956-2007 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 - AJOUT DES NORMES CONCERNANT LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'ajouter des normes concernant les zones exposées aux glissements de terrain.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 956-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-10-4557

RÈGLEMENT 926-A-2006 – MISE À NIVEAU CENTRALE D'EAU POTABLE – MODIFICATION DES DÉCANTEURS MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – LBHA ET ASSOCIÉS

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres effectué en juin 2006, pour la fourniture des services professionnels d'ingénierie quant aux travaux de mise à niveau et d'améliorations à la centrale d'eau potable, le comité de sélection recommandait d'adjuger à la firme LBHA et associés, le contrat pour les services professionnels;

ATTENDU la lettre du 14 septembre 2006 de M. Jean Leroux, ingénieur, confirmant que sa firme s'engageait à respecter sa proposition d'honoraires et de services professionnels jusqu'au 30 octobre 2007;

ATTENDU que la Municipalité s'est réservé le droit de ne pas exécuter toutes les phases prévues au projet de mise à niveau de la centrale d'eau potable;

ATTENDU le rapport DG-07-18 du directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 9 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 926-A-2006;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux de modification des décanteurs à la firme LBHA et associés, pour un montant de 89 100 \$, plus taxes;

QUE les modalités soient celles prévues au chapitre 3 du cahier des charges générales et spéciales de l'appel d'offres pour les services professionnels, daté de mai 2006, en ce qui concerne la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau et améliorations à la centrale d'eau potable;

QUE les ingénieurs de la firme LBHA et associés soient mandatés pour faire une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant;

QUE la présente résolution d'adjudication du conseil municipal tienne lieu de contrat;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jean Leroux, ingénieur de LBHA et associés et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

2007-10-4558

RÈGLEMENT 969-2007 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 CONCERNANT LES ZONES C73, H73A, C88 ET LES PAVILLONS DE JARDIN – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2007;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le maire, M. André Hénault, a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil adoptent le règlement 969-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de diminuer la zone C73 et d'agrandir la zone H73a, de permettre les bâtiments de six logements maximum dans la zone C88 et d'ajouter les pavillons de jardin dans la liste des bâtiments complémentaires pour l'usage habitation;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 969-2007 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE

2007-10-4559

RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT CENTRE ALAIN-PAGÉ – CERTIFICAT DE PAIEMENT N^o 1 LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC.

ATTENDU le certificat de paiement n^o 1 émis par M. Michel Arcand, architecte, le 9 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 60 703,36 \$ aux Entreprises Christian Arbour inc., pour les travaux de réaménagement au centre Alain-Pagé;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4560

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – 150 ET 156, RUE
PIERRE-IMBLEAU – 40, RUE DES MARTINETS – APPROBATION**

ATTENDU le rapport DG-07-20 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 octobre 2007, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les demandes de dérogations mineures présentées par :

- M^{me} Pascale Goyet concernant une réduction de 0,16 mètre de la marge latérale droite prescrite de 2 mètres pour la résidence unifamiliale située au 40, rue des Martinets;
- M^{me} Éveline Préville concernant une réduction 1,27 mètre de la marge latérale droite pour le bâtiment situé au 150 et 156, rue Pierre-Imbleau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Éveline Préville, à M^{me} Pascale Goyet et à M^{me} Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

ADOPTÉE

2007-10-4561

**HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME TEKNIKA
HBA INC. – POSTE DE POMPAGE CHRDL ET ÉTUDE DE
FAISABILITÉ BASSIN DE LA PETITE-NORAIE**

ATTENDU les notes d'honoraires professionnels présentées par la firme Teknika HBA inc., en date du 23 septembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les factures ci-après à Teknika HBA inc., à titre d'honoraires professionnels :

- facture FR8041 - étude de capacité
poste de pompage CHRDL 5 697,50 \$

- facture FR8042 – étude de faisabilité
bassin de la Petite-Noraie 12 112,89 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4562

**RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
DU CENTRE ALAIN-PAGÉ – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU les projets de modifications préparés par M. Michel Arcand, architecte, en date du 15 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les projets de modifications ci-après :

- projet de modification n° 2
travaux électriques au premier étage
selon l'avis de changement ME-1 1 039,64 \$ + taxes
- projet de modification n° 4
travaux électriques au rez-de-chaussée
selon l'avis de changement ME-2 1 734,92 \$ + taxes

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Arcand, architecte et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-10-4563

**RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU
CENTRE ALAIN-PAGÉ – HONORAIRES PROFESSIONNELS
ARCHITECTES ARCAND-LAPORTE – DEMANDE D'HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU les factures présentées par Architectes Arcand-Laporte, en date du 20 septembre 2007;

ATTENDU la demande d'honoraires supplémentaires présentée par Charland, Dubé, Robillard, experts-conseils inc., en date du 27 août 2007;

ATTENDU les modifications et les ajouts faits au projet initial;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et au budget dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les factures ci-après à Architectes Arcand-Laporte :

- honoraires en architecture pour appel d'offres
facture n° 2225 2 838,81 \$
- honoraires en architecture - mandat supplémentaire
facture n° 2226 3 988,25 \$
- honoraires en mécanique et électricité
facture n° 2227 1 312,08 \$
- crédits accordés frais de reproduction
facture n° 2233 -735 \$

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande d'honoraires supplémentaires d'Architectes Arcand-Laporte, relativement aux travaux effectués par Charland, Dubé, Robillard, experts-conseils inc., pour un montant de 3 000 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Arcand, architecte et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE LOUIS-BAZINET

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

2007-10-4564

AIRE DE REPOS – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CHRIST-ROI – RUE WILFRID-RANGER – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

ATTENDU que le conseil d'administration de la caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette) nous accordait un droit d'accès sur leur terrain longeant la rue Wilfrid-Ranger et une aide financière jusqu'à concurrence de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire un appel d'offres pour la construction d'une aire de repos le long de la rue Wilfrid-Ranger, sur le terrain adjacent à la caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette);

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

2007-10-4565

TOURISME LANAUDIÈRE – COTISATION ANNUELLE 2008

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler la cotisation annuelle de la Municipalité à l'association touristique régionale, Tourisme Lanaudière, au montant de 877,42 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

BÉNÉVOLES DU CHRDL – DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de commandite des bénévoles du CHRDL.

Après discussion et étant donné que cette demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et subventions, il est décidé de ne pas y donner suite.

CENTRE CULTURE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. LUC VALOIS 40, RUE OSIAS-LAPIERRE

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

2007-10-4566

OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LA RÉGION DE JOLIETTE – COTISATION 2007-2008

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 60 \$, taxes en sus, à l'Office du Tourisme et des Congrès de la région de Joliette, à titre de contribution annuelle 2007-2008;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

Information

INFORMATION

- Ville de Joliette – Résolution G2007-03-29 – Renouvellement contrat de transport en commun
- Liste des mutations – Septembre 2007

2007-10-4567

SOUSSION – FOURNITURE ET POSE DE BORDURES DE BÉTON – STATIONNEMENT DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE – OCTROIDU CONTRAT

ATTENDU la soumission reçue, à savoir :

- Trottoir Joliette inc. 17 095,35 \$, taxes incluses
- Bordure de ciment David pas de réponse

ATTENDU le rapport ST-07-23 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, à l'effet que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les surplus;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux de pose de bordures de béton pour le stationnement de la Maison Antoine-Lacombe et à cet effet, accordent le contrat à Trottoir Joliette inc., pour un montant d'environ 13 700 \$, taxes incluses;

QUE l'exécution des travaux soit reportée au printemps 2008, moyennant un crédit de 17,75 \$ le mètre linéaire;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

2007-10-4568

SOUSSION – FOURNITURE ET POSE D'UNE COUCHE DE BÉTON BITUMINEUX – STATIONNEMENT DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la soumission reçue, à savoir :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| - Sintra inc. | 21 334,29 \$ taxes incluses |
| - C.R. Construction Asphalte enr. | pas de réponse |
| - Vincent Asphalte inc. | pas de réponse |

ATTENDU le rapport ST-07-22 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, à l'effet que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les surplus;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux de pose d'une couche de béton bitumineux dans le stationnement de la Maison Antoine-Lacombe et à cet effet, accordent le contrat à Sintra inc., pour un montant de 21 334,29 \$, taxes incluses;

QUE l'exécution des travaux soit reportée au printemps 2008, moyennant l'ajout d'une clause d'indexation quant au prix du béton bitumineux;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 45

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier